

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L411-7 et L523-1 à L523-6,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime en date du 16 février 2021 instituant les lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne au titre des années 2021 à 2026,

Considérant que le nombre de recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux opérés par une autre voie que la promotion interne dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Seine-Maritime permet **37 nominations**,

Considérant que l'application de la règle de calcul alternative permettrait seulement 33 nominations,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **rédacteur territorial** par voie de promotion interne est arrêtée comme suit :

AGENTS

ALLEAUME Emeline
ANDRIEU Cindy
AUVRAY Valérie
BOUTINAUD Marie-Hélène
CALDERERO Sylvia
CAMBIER Maryline
CAUFOURIER-MALHERBE Mathilde
FREVAL Agnès
FUGEN Céline
JACQUES Angélique
JAUNEAU Sophie
LE BRAS Catherine
LEBARBIER Sandrine
LEBOURG Céline
LEROY Catherine
LETELLIER Elodie

LIDOREAU Fabienne
MENORET Laurianne
MOMMER-DELACOUR Catherine
MORIN Valérie
MOTTE Laurent
RODRIGUES Emilie
ROUGEOLLE Christine
ROUSSIGNOL Léa
SANAUR Véronique
SUEUR Ludovic
SURAIS Sabrina

Article 2 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe** par voie de promotion interne est arrêtée comme suit :

AGENTS

DAJON Emilie
FRIBOULET Virginie
LEGER Annabelle
MCHOUEF Khalid
PIEDNOEL Stéphanie
ROBERT Juliane
ROBERT Laura
TURQUIER Mélanie
VARIN-PEUNG Karine

Article 3 : La liste fixée aux articles 1 et 2 prend effet à compter du **1^{er} septembre 2025** et cessera d'être valable au **31 août 2027**.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au préfet de Seine-Maritime et fera l'objet d'un affichage au Centre de Gestion.

Fait à Isneauville, le 1^{er} septembre 2025

Le Président
Christophe BOUILLON

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.